



# Grille de prix de l'offre de fourniture d'électricité

## « Zen Flex »

Applicable au 14 septembre 2023

### OFFRE POUR LES CLIENTS PARTICULIERS

L'offre « Zen Flex » porte sur la fourniture d'électricité et sur l'accès et l'utilisation du réseau public de distribution, à destination des clients résidentiels.

#### [Les grilles de prix de l'offre « Zen Flex »](#)

Puissance souscrite (kVA)	Abonnement mensuel (€/mois)	Option Pointe Mobile (TTC)			
		Prix du kWh (cts €/kWh)			
		Heures Creuses Jour Éco	Heures Pleines Jour Éco	Heures Creuses Jour Sobriété	Heures Pleines Jour Sobriété
6	13,03	14,64	24,60	24,60	73,24
9	16,55	14,64	24,60	24,60	73,24
12	19,97	14,64	24,60	24,60	73,24
15	23,24	14,64	24,60	24,60	73,24
18	26,48	14,64	24,60	24,60	73,24
24	33,28	14,64	24,60	24,60	73,24
30	39,46	14,64	24,60	24,60	73,24
36	45,72	14,64	24,60	24,60	73,24

Majoration pour les auto-producteurs individuels avec injection (€/an HT) :

8,88

#### [La composition du prix de l'offre](#)

(Articles 7 et 9 des Conditions Générales de Vente)

Les prix toutes taxes comprises (TTC), tels qu'indiqués sur les grilles de prix ci-dessus correspondent à :

- l'abonnement annuel, dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition,
- le prix du kWh, qui correspond au prix unitaire de chaque kWh consommé par le client.

Chacune de ces deux parties du prix intègre le prix de l'acheminement de l'électricité sur les réseaux, auquel s'ajoutent

- l'Accise sur l'électricité<sup>1</sup>, d'un montant de 0,10 cts €/kWh HTVA,
- la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA), correspondant à la majorité des clients,
- la TVA au taux de 5,5% pour l'abonnement et la CTA, et au taux de 20% pour les consommations, les autres taxes et contributions (CSPE).

Le montant des taxes applicables est disponible sur [taxes.edf.com](https://taxes.edf.com)

#### [Note commune à tous les fournisseurs :](#)

Les clients démunis, sous condition de ressources, bénéficient d'un chèque énergie conformément aux articles R 124-1 et suivants du code de l'énergie. Ces dispositifs font l'objet d'une information sur le site [edf.fr](https://edf.fr) et sur le site [chequeenergie.gouv.fr](https://chequeenergie.gouv.fr) et sur simple appel au **0 805 204 805** [Service & appel gratuits](#).

<sup>1</sup> Anciennement CSPE, la Contribution au Service Public de l'Electricité

